

## Compte-rendu de la réunion thématique

### sur les nuisances de Seine aval, mardi 20 novembre

La troisième réunion thématique s'est déroulée mardi 20 novembre à La Frette sur le thème « comment réduire les nuisances ? ». Malgré les difficultés de transport, 115 personnes ont participé à la réunion publique. L'ordre du jour conçu pour apporter des informations et des connaissances a été sérieusement bousculé. Après trois exposés consacrés aux odeurs, aux sons et aux dispositifs d'autocontrôle du SIAAP, un participant a interrompu la séance : « vous nous proposez de discuter du thermomètre, nous voulons parler de la maladie ».

Après cette intervention, plusieurs participants ont fait part des causes profondes de « leur énervement » :

- Le débat paraît ficelé parce que les décisions de 1997 sont posées comme un postulat (le volume de Seine Aval à 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour).

- Les interventions de l'Agence de l'Eau sur l'hypothèse d'une usine d'incinération sur place sont ressenties comme des provocations.

La commission a alors adapté le déroulement de la réunion pour permettre la prise de parole d'une quinzaine de participants. Les représentants du SIAAP ont répondu en direct à certaines questions. D'autres questions feront l'objet de réponses écrites plus complètes.

Nous résumons ici les principales controverses. Les présentations des intervenants en tribune sont disponibles sur le site ([lien](#)).

#### **Pour réduire les nuisances : faut-il réduire les volumes de Seine Aval ou concevoir des bâtiments fermés ?**

Le débat a cristallisé deux argumentations principales.

Pour plusieurs intervenants, les pollutions et les risques sont fonction des volumes traités. Cet argument est résumé par un participant : « plus une station est grande, plus elle pollue ». De plus, la grande taille rendrait l'installation moins adaptable et plus délicate à exploiter.

Pour le SIAAP, le niveau des nuisances ne dépend pas de la volumétrie traitée mais de la conception des ouvrages. Il a affirmé sa conviction : avec les compétences du SIAAP, avec les services de l'Etat, avec l'argent investi, il est possible de concevoir et exploiter des installations sans nuisance. Le représentant du SIAAP a indiqué qu'on traitait les eaux dans les égouts pour qu'elles sentent le moins possible à leur arrivée à Seine Aval.

#### **Pour réduire les volumes de Seine Aval : faire appel à la responsabilité des Maires et de l'État ?**

Selon plusieurs intervenants, c'est la mobilisation des associations et des élus du territoire de Seine Aval qui a permis d'imposer le développement des usines de Valenton et des Grésillons et donc la réduction des volumes traités à Seine Aval. Ils ont souhaité relancer l'action politique pour réduire la volumétrie.

Ainsi, certains participants ont appelé l'intervention des pouvoirs publics et particulièrement de l'Etat pour trouver d'autres espaces pour d'autres stations. D'autres intervenants en ont appelé à la responsabilité de Bertrand Delanoë et des 160 Maires dont les communes sont raccordées à Seine Aval.

### **Peut-on croire les engagements du SIAAP et lui faire confiance ?**

Plusieurs intervenants de La Frette ont émis des doutes sur les engagements du SIAAP. Plusieurs expressions témoignent de cette défiance : « je me sens floué » ; « chat échaudé craint l'eau » ; « depuis 20 ans, on nous promet la Lune ». Un intervenant a précisé que la promesse de 1995 (couvrir certaines installations) n'avait pas été honorée.

Sur ce point, le SIAAP a précisé que la couverture des cuves n'aurait réglé qu'une partie du problème des odeurs. Il a insisté sur le fait que la refonte permettait d'arrêter de bricoler.

Par ailleurs, le représentant du SIAAP a dit qu'il mesurait ce qu'endurent les riverains et comprenait qu'on ne croit pas le SIAAP a priori. Il a proposé de revenir à La Frette tous les 6 mois pendant toute la durée des travaux. Il a ensuite affirmé que « tous les engagements pris par l'actuel Président du SIAAP ont été tenus ».

### **Peut-on mesurer les nuisances olfactives et sonores ?**

Le SIAAP a présenté son dispositif de surveillance fondé sur les jurys de nez et les messagers de l'environnement, couplé aux mesures physicochimiques de 20 stations.

Pour un intervenant, s'il y a beaucoup de mesures des nuisances olfactives, il n'y a pas assez de mesures des nuisances sonores. Il a estimé que la station ne respecte pas la réglementation sur les bruits émergents de nuit.

Un représentant d'une association normande a témoigné de son expérience aux côtés de l'Agence « Air Normand ». Il a indiqué que de vrais jurys de nez suppose une formation d'au moins 72 heures. Il a incité les élus et les associations à créer ou soutenir un réseau indépendant de nez.

En fin de réunion, un expert a évoqué de nouvelles technologies de mesures des nuisances olfactives. Il a conclu : le plus important est d'éviter que les odeurs ne soient émises. Un autre expert a insisté : capter les gaz, c'est la solution fondamentale. Une solution onéreuse, parfois plus onéreuse que le traitement lui-même.